

SORTIR DE L'IMPASSE BANCAIRE...

Quand, il y a 10 ans, les patrons de La Poste ont créé une filiale de La Poste, La Banque Postale, ils annonçaient à qui voulait l'entendre que LBP allait connaître un développement sans précédent. On a tout entendu : augmentation des activités crédit, multiplication des clients, etc. Et puis surtout, ils annonçaient que c'était LBP qui allait sauver La Poste et le groupe La Poste !

Des résultats toujours à la ramasse...

Il y a 10 ans, les Services Financiers de La Poste, qualifiés alors de « ringards », occupaient 9,5 % des parts de marché de la Banque de détail. Et aujourd'hui ? Ben... c'est la même chose : 9,5 % de parts de marché de la banque de détail !! Avec LBP, le crédit immobilier devait s'envoler en production comme en rentabilité. Et puis, Blablabla, les taux d'intérêt seraient trop bas... Le résultat d'exploitation devait atteindre le milliard depuis longtemps et ce n'est pas le cas. Bref, les résultats de 2016 comme ceux de 2017 stagnent fortement.

Certes, les comptes et bilans des entreprises sont toujours à prendre avec des pincettes. Mais pour le premier semestre 2017, le chiffre d'affaires de LBP est de 2756 millions, en baisse de 2,3 %. Le résultat d'exploitation est de 406 millions (contre 502 millions au premier semestre 2016).

Donc, en baisse aussi.

Or, si le résultat d'exploitation de LBP est nettement inférieur en 2017 par rapport à 2016, ce n'est pas parce que les résultats commerciaux 2017 seraient mauvais ou en baisse. Non !



→ C'est dû, presque exclusivement, au fait que LBP a bénéficié du rachat de VISA Europe par VISA.Inc (USA) en 2016. En effet, « VISA Europe » a été acheté par VISA.Inc (USA) pour la modique somme de 21 milliards. Et comme les 3000 établissements bancaires étaient actionnaires de VISA Europe, chaque établissement a donc touché sa quote-part de la vente (Pour LBP, 100 millions). Vous voyez à quoi tient la progression de 25 % du résultat d'exploitation de LBP en 2016 ? Au rachat d'une multinationale européenne par une multinationale américaine !!! LOL.

Nous relatons ce petit épisode pour bien illustrer le fonctionnement de l'économie bancaire, comment le discours managérial est stupide quand il fait croire que la viabilité ou la santé économique de LBP dépendent uniquement de la réalisation de ventes de produits, de transferts ou de développement commercial. On voit où a mené la folie des crédits distribués à tout va aux États-Unis : à une crise mondiale du monde bancaire en 2009 (les Subprimes).

Séparer le « bon grain » de l'ivraie ☹ ☹ ☹ ☹

→ Dans ce contexte, nous sommes consternés de constater que les challenges s'enchaînent et que les tableaux des résultats sont mis sous nos nez en permanence. La stratégie des patrons de La Poste et de LBP nous amène à une impasse ! Notre PDG Wahl se lamente paraît-il, du fait que le coefficient d'exploitation passe de 80,7 % à 83,6 % sachant que le coefficient d'exploitation est le rapport entre le chiffre d'affaires (PNB) et la masse salariale.

BANQUES : LE RETOUR DE LA CROISSANCE

C'EST BÊTE, VOUS AVEZ RÉGULARISÉ VOTRE SITUATION, MAIS AVEC LES AGIOS ET LES DIFFÉRENTS FRAIS DE FONCTIONNEMENT, VOUS ÊTES DE NOUVEAU À DÉCOUVERT...



→ Compte tenu de cette impasse stratégique, il ne reste plus qu'un choix politique : plus les directeurs de LBP sont nombreux (le dernier vient de la Barclays Bank) et plus ils suppriment massivement des emplois utiles fragilisant fortement la qualité de service dans toutes les activités (GCB, Service client dans les Centres Financiers, etc..).

→ On voit bien la tendance : se concentrer sur les clients encore solvables et « virer » les autres dans une banque numérique sans personnel derrière... Les programmes qui se succèdent aux noms plus ou moins exotiques (Excello, Contact, CAP3.0) ne sont que la mise en œuvre de cette stratégie... Equiper ses clients en produits financiers, La Poste l'a toujours fait (Livret A...) mais cela ne doit pas se faire au détriment de sa mission première...

Pour Sud, une autre orientation stratégique est à prendre: tenir notre place de Service Public Bancaire avec une Banque Postale 100 % publique. Les besoins de la population sont réels. Ils doivent être satisfaits. Il en va de la stabilité sociale de l'ensemble de notre pays. Et ce n'est pas une lubie !!!

Et vous croyez encore au Père Noël ??

La nouvelle année est là et les douches froides de la part de La Poste continuent de pleuvoir : poursuite du déploiement ESCI (avec ses corollaires : externalisation/déshumanisation à outrance, pénibilité, suppressions de guichets/ilots financiers et par là même des mandats cash), nombreuses **fermetures de bureaux, transformation en agences bancaires, destruction des emplois**, sans oublier la **suppression des EAR** (avec l'aval de certaines organisations syndicales, voir + bas) et le **recours massif à l'intérim**.

Les « économies » accompagnant ces régressions ne sont destinées qu'à creuser encore plus le fossé entre les différentes populations qui fréquentent nos bureaux. Et ces mêmes « économies » nous éloignent encore plus de nos missions de Service Public pour tous les publics.

D'ailleurs, à **propos de l'intérim**, on l'a bien compris, les boîtes d'intérim ont de beaux jours devant elles. Malléables et corvéables à merci, les intérimaires sont une « manne bénie » pour La Poste :

→ Missions à la demande sur des horaires qui ne correspondent en rien aux PT du règlement intérieur, ce qui est totalement illégal !

→ Aucune possibilité d'évolution au sein de l'entreprise, mal payés, bref une forme « d'esclavage » à la sauce postale. Toutes les branches de La Poste sont très friandes de ce genre d'emplois et en usent et en abusent jusqu'à satiété. **Sud** a d'ailleurs attaqué La Poste en justice pour utilisation abusive de l'intérim.



Pour la CDIisation de tous les précaires !!

Suppression des EAR : la Grosse Konspirazione...

La suppression des EAR (et donc la création des CCR ou **Chargés de Clientèle Remplaçants**) va être entérinée au 12/03/2018. D'ici cette date, les « grandes manœuvres » vont bon train. Il faut dire qu'il ne va y avoir de place pour tout le monde :

Fin 2016, nous étions à 104 EAA (Equivalent Agent Année, c'est-à-dire le nombre global d'agents à temps plein) de moyens de remplacements (EAR + volants). La DR 44/85 prévoit de créer 65 CCR. **Soit une perte de près de 40 emplois de remplaçants à temps plein**, ce qui pose problème sur au moins 2 points :

- 1) Le besoin de remplacements (CA, COM, formations, ASA...) étant sensiblement le même, les 40 PT de remplacement manquantes seront tenues - si elles sont tenues ☹ ☹ - par...**du personnel précaire** (CDD/Intérimaires). C'était une des raisons de notre non-signature de l'accord CCR du 20/06/2017.
- 2) Le nombre d'ex-EAR laissés sur la touche, sans affectation va être significatif (communication de la DR 44/85 au compte-gouttes). Ces collègues se verront alors « proposer » une mission de 12 mois maxi de CC (et non pas de CCR) sur...le bureau centre le + proche de leur lieu d'affectation (sur ce point, notez que l'accord CCR prévoit des lettres de mission **sur le bureau, et non pas le bureau-centre** - nuance- le + proche de leur domicile). Quelles propositions de postes après les 12 mois et dans quel périmètre ??

Il ya aura **au moins 1 CCR sur chaque secteur**. Les CCR seront intégrés sur le tour de CA de leur secteur d'appartenance (mais qui assurera

les remplacements en CA par exemple quand le CCR sera lui aussi en vacances ??) et comme les CC, **bénéficieront d'un WE de 2 jours/mois** (là on est très dubitatifs, vu que les CCR remplaceront des collègues en CA et « assureront les horaires de l'agent remplacé », les REC/RE vont s'arracher les cheveux sur le respect de ce point. Article 22 : démm... comme tu peux ! ...).



Dans la même louche, si les CCR auront **un planning à 3 mois** comme les CC (LOL, dans de nombreux secteurs, c'est plutôt 15 jours), il n'y a en revanche pas de **délai de prévenance en cas de changement**, comme cela est le cas pour les CC (7 jours).

Ils seront gérés par les REC/RE. Certains secteurs auront plusieurs CCR, cela ira même jusqu'à 3 CCR (Nantes Decré & Bellevue).

→ **Les zones d'intervention** seront le secteur sauf :

1) En cas de « **CCR partagés** » où les CCR de ces secteurs interviendront sur 2 secteurs (Nort/Ancenis, Savenay/Sautron, St Brévin/Pornic, Montaigu/Clisson et Rezé/St Sébastien). Ils seront gérés par le REC/RE de leur secteur d'appartenance qui pourrait être amené à le « prêter » au secteur voisin, si celui-ci en avait besoin... On voit de suite les « **conflits d'intérêt** » qui pourraient intervenir si un DS décidait d'utiliser son CCR pour par exemple un challenge LPM, alors que le terrain voisin était en sous-effectif... Et le même cas de figure pourrait se présenter dans les 18 secteurs qui auront + d'un CCR... Message de la DR sur ce sujet : « *cela va s'autoréguler* ». Risible.

2) Sauf aussi pour **les CCR de St Nazaire et de Nantes**. Dans ce cas, les zones d'intervention seront l'ensemble de la ville. Pour St Nazaire, ce sera les 5 bureaux nazairiens (République, Immaculé, Penhoët, boulette et Kerlédé). Pour les CCR nantais, les 23 bureaux nantais....

Pour la plaque nantaise, nous sommes intervenus fermement auprès de la DR en expliquant que les **CCR nantais** seront les « dindons de la farce » au vu du **nombre et du type de bureaux d'intervention** (23 bureaux à fort trafic et fort potentiel commercial donc travail « prenant » et souvent en ESCL donc pénibilité) et de la **faiblesse des indemnités** (potentiellement 4€ brut/jour soit le taux minimal, peu de distance entre les bureaux donc risques d'IK faibles, prime annuelle en cas de dépassement de 2500km guère atteignable). Ceci se rajoutant à la perte de la gratuité de la carte TAN (transports collectifs nantais).

Ces mêmes problématiques risquent de concerner les CCR nazairiens.

La DR 44/85 doit donc jouer le jeu en reconnaissant la faiblesse des compensations prévues pour les CCR « urbains ».

Sud revendique une indemnité mensuelle « spéciale plaque urbaine » qui doit permettre de gommer ces inégalités.

Pour le **régime indemnitaire** on est carrément dans l'aléatoire, les indemnités journalières versées en cas d'intervention en dehors du **Lieu Habituel de Travail (LHT)** étant calculées en fonction de la distance entre le LHT et le bureau de la zone de déplacement le + éloigné du LHT (**4€ bruts/jour** en secteur urbain, **8€** si secteur avec déplacements maximal 30km, **12€** si secteur avec déplacements maximal 50km et **16€ bruts/jours** au-delà).

Aléatoire car le LHT des futurs CCR sera *le bureau de la zone de déplacement le + proche du domicile*. Vous n'avez pas compris ? Vous ne trouvez pas cela logique ? Nous non plus, car il n'y a aucune logique et/ou équité dans ce principe, pourtant négocié nationalement par nos « Kamarades Signataires » : CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA ☹ ☹ ☹ ☹.



L'exemple du secteur de Machecoul est très parlant :

→ Si le CCR Machecoul habite à Rocheservière, **son LHT sera Legé** (bureau de la zone d'intervention le + proche du domicile) et ses indemnités de déplacement seront de **12€ brut/jour**, quelque soit le bureau d'intervention, hors LHT, car il y a 50km entre Legé et le bureau le + éloigné de Legé, soit Chauvé. En outre, il bénéficiera des **taux repas**.

→ Si le CCR Machecoul habite...Machecoul, **son LHT sera Machecoul** et ses indemnités seront de **8€ brut/jour**, quelque soit le bureau d'intervention hors Machecoul, car il y a 27km entre Machecoul et le bureau le + éloigné de Machecoul, soit encore Chauvé. Ca fait quand même une sacrée différence pour un même poste de travail !! D'autant qu'il ne bénéficiera pas des taux repas, mais des **tickets resto...**

Enfin, rien n'est pour l'instant prévu pour **l'apurement des compteurs** d'heures supp' accumulées. « *Le Siège n'a pas encore tranché* » dit la DR. Ces compteurs correspondent pourtant à du travail déjà effectué. Ces heures devraient être payées depuis belle lurette pour les ex-EAR qui le souhaitent.

Ce projet va encore limiter les possibilités de remplacement, et ouvre grand la porte à une généralisation de la précarité. Il va en outre servir la politique de fermetures de bureaux de l'entreprise. La direction du Réseau peut dire un GRAND MERCI aux signataires.

Art d'exécution ou science de l'abscons(*), le management se prête bien aux fables :

Une firme japonaise et une société française décident de faire **une course d'aviron**.

Les deux équipes s'entraînent dur. Les Japonais gagnent avec plus de 1 kilomètre d'avance. Les Français sont très affectés. Leur management se réunit pour chercher la cause de l'échec.

Une équipe d'audit constituée de super-managers est désignée. Après enquête, ils concluent que l'équipe japonaise est constituée de **huit rameurs** pour **un barreur**, alors que l'équipe française a **huit barreurs** pour **un rameur...**

A la lecture de l'audit, le management décide de **louer les services de consultants**. Après avoir perçu d'énormes honoraires, ils rendent leur avis : l'équipe française doit avoir plus de rameurs et moins de barreurs !!

La structure de l'équipe française est donc réorganisée. Mais, comme personne ne veut devenir rameur (!), il est décidé de créer quatre postes de barreurs superviseurs, trois de

barreurs superintendants et un de barreur superintendant assistant manager.



Les Français mettent aussi en œuvre un **système de stimulation pour encourager le seul rameur** de l'équipe à travailler plus. Baptisé « *La qualité et le zéro défaut* », il repose sur des réunions, des dîners et une prime sur objectif pour le rameur.

La course a lieu, et, cette fois, les Japonais gagnent avec 2 kilomètres d'avance.

Humiliée, la direction française licencie le rameur, stoppe la mise en chantier d'un nouvel aviron, vend le bateau et annule tout investissement.

Puis elle récompense les barreurs managers de leurs efforts en leur donnant le **Prix de la Performance**. Enfin, elle distribue l'argent économisé par ces mesures de restriction à tous les super-managers.

Tout cela ne vous rappelle pas quelque chose ?

(* Abscons : difficilement compréhensible, mystérieux, difficile à interpréter..

Actions juridiques, SUD gagne aussi !

Fin novembre, une décision du tribunal des Prud'hommes de Nantes a attribué près de 800 000 € à 18 ex- postiers du Centre de Tri du Belem à Nantes, utilisés par La Poste pendant des années et remerciés sans ménagement.... Ce recours a été entièrement porté par **Sud** 44/85.

Rappelons que **Sud** assure la défense des salariés sans faire appel à un avocat, ce qui n'est pas le cas de toutes les OS, et qui garantit aux salariés la gratuité de la procédure.

Ce jugement n'est pas définitif car La Poste a fait appel de la décision. Nos employeurs redoutent depuis longtemps nos initiatives devant les tribunaux. Les sommes gagnées par les salariés d'Adrexo (plus de 4 millions d'euros sur le 44) suite à des recours portés également par **Sud** depuis près de 10 ans ne sont pas non plus à négliger.

Après St Jo, St Jacques !!

Dans la lignée de son plan de fermeture de bureaux urbains (rappel de la *cible* des fermetures prévues: 15 bureaux /58 pour Nantes aggro, 7/23 pour Nantes ville), des bruits courent que le bureau de **Nantes St Jacques** serait condamné à fermeture (on emploie le conditionnel car la DR 44/85 distille des infos contradictoires suivant l'interlocuteur), avec ouverture d'un point de RDV bancaire (pas d'opérations courrier, pas de cash, uniquement des RDV LBP) et transfert des instances courrier chez un commerçant.

St Jacques est un quartier nantais très dynamique (nombreux commerces de proximité, tissu associatif actif), en expansion (3000 logements vont sortir de terre), un bureau de poste qui tourne (300 clients/jour, en augmentation constante) et un besoin social réel (proximité de l'hôpital avec de nombreuses personnes sous tutelle et du quartier QVP (ex-ZUS) du Clos Torreau).

Alors, ni une ni deux, devant l'omerta de la DR à propos de la pérennité du bureau, le « Collectif pour le maintien du bureau de poste de Nantes St Jacques »

est né. Composé d'associations et des OS CGT-CFDT-SUD, il a le soutien des élus locaux.

Un 1^{er} rassemblement festif de + de 200 personnes devant le bureau a eu lieu samedi 6 janvier pour exiger le maintien de toutes les activités.

Une pétition a déjà recueilli + de 3000 signatures : <https://www.change.org/p/mobilisons-nous-pour-garder-notre-bureau-de-poste-%C3%A0-saint-jacques>. N'hésitez pas à la signer si ce projet vous horripile.

Tous les paramètres sont réunis pour sauver le bureau de St Jacques, nous vous tiendrons au courant des prochaines actions.

Mobilisons nous partout pour refuser ce qu'on nous présente comme « inéluctable » ou comme étant « dans l'air du temps »... Remettons un peu d'humain dans tout ça.



RIS ORANGIS 61 jours de grève : nous sommes tous des *Rissois* !

Au printemps dernier, le secteur de Ris Orangis se voyait imposer une réorganisation catastrophique : suppression de 4 emplois, des réductions d'ouverture drastiques dans des bureaux importants, une fermeture définitive d'un des bureaux et le déport des instances de tous les BPX vers le bureau centre !

→ Avec un tel traitement (explosion de la productivité + hausses des incivilités), inutile de décrire les conditions de travail et l'impact sur la santé des collègues : crises de larmes, arrêts longue durée...

→ Alors, 3 mois après la réorg, les collègues ont dit **STOP**. Soutenus par **Sud** et CGT, ils se sont mis à 100% en grève (COBA compris).

Si dans un 1^{er} temps, la DR 91 a méprisé ce mouvement, les collègues ont tenu bon collectivement. Ils ont su résister aux pressions de toutes sortes et, après **61 jours de grève**, les collègues du Réseau du secteur de Ris Orangis ont repris le travail la tête haute en obtenant satisfaction sur de nombreux points (réorganisation annulée, reprise des négociations sur les horaires d'ouverture, de la gestion des instances, renfort en personnel, pauses respectées, compromis sur les retenues salariales...).



**La ténacité et l'incroyable solidarité dont ont fait preuve les grévistes de Ris ont permis de faire plier la boîte !
Merci à toutes celles et ceux et qui ont participé à la caisse de grève et sans qui rien n'aurait été possible.**

**Ne laissons plus faire ! En 2018, sitôt les bises passées, ne restons pas de glace !
Prenons en main les rênes de notre avenir !
Solidaires, Unis et Déterminés, défendons plus que jamais
nos emplois, nos conditions de travail,
le Service Public Postal et son accessibilité pour toutes & tous !**

***Nous vous souhaitons plein de bonheurs
et une santé de fer pour vous et vos proches.***